



L'ÉQUILIBRE

Où EN ÊTES-VOUS ?

RECOMMANDATIONS

Le programme « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » a fait l'objet d'un dépôt légal auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

A ce titre et pour garantir la cohérence et la qualité du programme, il est nécessaire de respecter le cahier des charges et la charte graphique.

Les animateurs dûment habilités à conduire un atelier du programme « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » par un organisme ayant reçu délégation de formation s'engage à respecter le cahier des charges et la charte graphique du programme par la signature d'une attestation. Ils peuvent alors photocopier les outils dont ils ont besoin pour le déroulement de l'atelier à condition de ne pas modifier la version originale des documents.

En outre, la référence du programme « L'Equilibre, où en êtes-vous ? » sera clairement indiquée.

CRITERES REGION AUVERGNE

- ❖ **Pas de participation à un atelier subventionné lors des 3 dernières années,**
- ❖ **Ré-orientation vers un autre type d'activité pour les personnes suivantes :**
 - ❑ T1 de 10 à 14 points (*trop autonomes*),
 - ❑ T1 de 36 points et plus (*trop dépendantes*),
 - ❑ « Up and Go » supérieur à 30 secondes et Chute dans les 12 derniers mois (*trop dépendantes*).
- ❖ **10 à 14 participants par atelier,**
- ❖ **8 à 14 participants par ateliers en zones prioritaires.**

